## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

***8 novembre 2024, RENNES***

# CONVOCATION

Rennes, le 6 septembre 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principaux renseignements concernant notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire élective. Nous devons modifier nos statuts pour qu’ils correspondent aux modifications des statuts nationaux lors d’une AG extraordinaire.

Notre AGO se tiendra à la Maison Départementale des Sports, 13 B avenue de Cucillé, 35065 RENNES. Nous prévoyons le déroulement suivant :

* 19h00 à 19h30 : accueil et enregistrement des mandats (salle 4)
* 19h30 à 19h40 : Assemblée Générale Ordinaire (salle 4)
* 19h40 à 19h50 : Assemblée Extraordinaire (salle 4)
* 19h50 : Retour en Assemblée Générale Ordinaire (salle 4)
* 19h50 à 22h45 : Election des membres du comité
* 22h45 à 23h45 : verre de l’amitié (cafétéria)

Dans l’éventualité où vous ne pouvez pas participer à cette AGO et AGE, vous avez la possibilité de confier votre mandat à un autre licencié (voir formulaire page suivante).

Le comité demeure à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées, en l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvon Ropert

Président du CODEP FFESSM35

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

***08 NOVEMBRE 2024, RENNES***

# MANDAT

Je soussigné(e) :

Numéro de licence :

Président(e) du club / Responsable de la SCA :

Numéro de club/SCA : 0335 ; ne pouvant participer à l’Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du CODEP FFESSSM35 qui se tiendra le 08 novembre 2024 à Rennes, donne mandat à :

Numéro de licence :

pour représenter notre club/SCA lors de cette AG Elective et AG Extraordinaire.

Fait à , le

Signature : Cachet :